

Le Groupe P&V lance une assurance couvrant l'usage professionnel de drones

Bruxelles, le 2 mai 2016 – Le Groupe P&V propose, à travers ses marques P&V et VIVIUM, une assurance pour les drones utilisés à des fins professionnelles et des drones entre 1 et 5 kg.

Le Groupe P&V annonçait la semaine dernière (*communiqué de presse du 22 avril*) qu'elle assurait gratuitement dans la police familiale, l'usage récréatif de petits drones (moins de 1 kg), comme l'impose une réglementation récente.

Mais le drone n'est pas seulement un jouet à la mode. Il est de plus en plus utilisé à des fins moins ludiques: par l'expert pour évaluer des dommages dans une zone difficilement accessible, par le reporter pour réaliser des vues panoramiques, etc.

Pour offrir une réponse d'assureur à ces situations, Le Groupe P&V étend son offre avec une solution unique et innovante dans ses produits 'Responsabilité Civile' et 'Bris de Machines'.

Après une assurance pour usage récréatif, une assurance pour usage professionnel

Cette couverture est destinée à l'exploitant d'un drone (jusqu'à 5 kg) à des fins professionnelles ou commerciales, mais aussi à celui qui utilise à des fins récréatives un drone qui pèse entre 1 et 5 kg.

Par son A.R. du 15 avril 2016, le législateur a rendu obligatoire la souscription d'une assurance de responsabilité pour l'usage des drones précités et ceci à partir du 25 avril 2016.

Les atouts de la garantie drones

- Le Groupe P&V propose une garantie complète pour les activités de l'assuré, en combinant les assurances 'Responsabilité Civile' et 'Bris de Machines', étendue à une nouvelle garantie drones, afin d'assurer tant la responsabilité de l'assuré pour les dommages aux tiers, que le dommage matériel au drone même. Une assurance globale auprès d'un seul assureur.
- Cette couverture s'étend de plus à la console de contrôle portable, ainsi qu'à l'appareil photographique/la caméra qui y est attaché(e).
- Le drone est assuré contre le vol.
- L'utilisation de drones est non seulement couvert en plein air mais également à l'intérieur de bâtiments.

Une application évite que le drone ne survole des zones interdites

La souscription de cette assurance va de pair avec l'utilisation d'une application spécifique qui aide le pilote du drone à planifier et à exécuter un vol sécurisé. Cette application permettra entre autres de maintenir le drone en dehors d'une zone interdite de type "no drone".

Pour plus d'informations

Marnic Speltdoorn
Directeur Public & Press Relations
02.250.92.09

Le Groupe P&V est un groupe coopératif d'assurances actif en Belgique. Le Groupe P&V offre des solutions d'assurance aux particuliers, aux indépendants, aux entreprises et aux institutions à travers ses différents canaux de distribution et marques.

- Les produits et services de **P&V** sont distribués par un réseau d'agents exclusifs.
- Les solutions d'assurance de **VIVIUM** sont proposées par le biais de courtiers en assurances indépendants.
- Le service Clients Institutionnels dispose d'une équipe commerciale interne, qui travaille directement avec des clients du secteur public et du secteur non marchand. Ce service offre des solutions sous les marques P&V et VIVIUM.
- Enfin, **ARCES** offre uniquement des assurances de Protection juridique qui sont distribuées par tous les canaux de distribution du Groupe P&V.

www.pv.be | www.vivium.be | www.arces.be